

Samedi 31 Mars 2018 à 10h30

LA NORDIK'AUNIS

Marche nordique
à allure libre
et découvrez
l'historique de l'écluse
à poisson et du phare

Epreuve ouverte aux personnes
nées en 2002 et avant
5 € avant le 24 Mars
+ 3 € après cette date



Merci à nos donateurs:



Inscription par courrier
ou par internet (www.galopades-tranchaises.com)

Inscription par courrier: BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner pour le 29 Mars à:
LES GALOPADES TRANCHAISES, Mairie de La Tranche sur Mer, rue de l'Hôtel de ville, 85360 LA TRANCHE SUR MER

Nom et Prénom :

Adresse:

N° Tel: EMail (facultatif) :

REGLEMENT

Toute inscription à la Nordik'Aunis marche nordique non chronométrée, implique l'acceptation du règlement suivant.

L'épreuve est limitée aux 200 premiers inscrits est ouverte à tous participants nés en 2002 et avant, le parcours de 7,2 km est un tracé mixte plage et forêt.

Le départ aura lieu à 10h30 le samedi 31 mars au pôle culturel des Florales ou se fera également l'arrivée.

1 ravitaillement intermédiaire au 5ème km sera mis à disposition des participants, ainsi qu'à l'arrivée.

Chaque marcheur doit posséder ses propres bâtons (embouts en caoutchouc hautement recommandés, aucune location ne sera possible.

Les personnes sans bâtons sont autorisées à participer.

Droits d'engagement et engagement: 5 €uros avant le 24 mars 2018, majoration de 3 € après cette date

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les transferts d'inscription sont formellement interdits. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les marcheurs doivent strictement observer les règles du code de la route et les instructions données par les organisateurs

Sécurité: Les participants n'ont pas la priorité sur la voie publique. En dehors des agglomérations ils doivent se tenir sur la partie droite de la chaussée empruntée en application de l'article R219 du code de la route.

Les organisateurs ont toujours le souci d'assurer en priorité la sécurité et le respect de l'environnement. L'épreuve se déroule sur une zone protégée «Natura 2000» chaque marcheur devra respecter cet environnement en ne jetant aucun déchet sur les circuits. Des poubelles seront à disposition au ravitaillement intermédiaire et à l'arrivée.

Identification des participants : chaque participant devra porter sur la poitrine le dossard fourni par l'organisateur

Assurance: Les Galopades Tranchaises déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises par les marcheurs. Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

Droit à l'image: par sa participation à la Nordik'Aunis chaque concurrent autorise expressément les GALOPADES TRANCHAISES et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Annulation d'épreuve: en cas de force majeure, de circonstance pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement

1 boisson et une crêpe seront offerts à l'arrivée des participants

3 lots seront remis par tirage au sort des dossards après l'arrivée de l'ensemble des marcheurs.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance
du présent règlement et en accepte les clauses

Signature: